Réf. Farde e-Assemblées : 2499009

N° OJ : **4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Implémentation du Protocole d'accord du comité C du 20 septembre 2021 concernant les révisions salariales prévues en janvier 2023, juillet 2023 et janvier 2025.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 27/06/2016 et modifié le 28/05/2020 et 20/05/2021;

Vu les modifications du statut telles que reprises dans la délibération du 24 novembre 2022 du Mont-de-Piété;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

DECIDE :

Article unique : Adopter les modifications à l'annexe 2 du statut concernant l'implémentation du Protocole d'accord du comité C du 20 septembre 2021 concernant les révisions salariales prévues en janvier 2023, juillet 2023 et janvier 2025; telles que reprises dans la délibération du 24/11/2022 du Mont-de-Piété.

Annexes :